

Thème : Actualisation des connaissances en droit des mesures d'exécution

Date : Mercredi 8 mars 2023 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Analyse de l'actualisation législative (décret du 25/02/2022, loi du 14.02.2022, loi du 22.12.2021)
- La subrogation en matière de saisie immobilière
- Le rôle du Juge de l'Exécution au stade de la distribution (saisie immobilière)
- La transmission de créance et le commandement de saisie immobilière
- L'insaisissabilité de l'immeuble de l'entrepreneur individuel en cas de procédure collective
- Analyse de la jurisprudence de 2022 et début 2023

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

I – L'actualité législative

II – Etude thématique

III – L'actualité jurisprudentielle

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et remise d'un plan avec référence des textes et des décisions jurisprudentielles.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Gilles DAUGAN, Avocat au Barreau de Rennes.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.